

## **RECYCLER PLUTÔT QU'INCINÉRER**

L'utilisation de films plastiques dans l'agriculture est courante, notamment dans le stockage des fourrages ensilés en balles. Ce système de stockage et de conditionnement permet beaucoup de flexibilité et réduit les frais de bâtiment car ces fourrages sont stockés à l'extérieur.

Si ces plastiques sont efficaces, il n'en demeure pas moins qu'ils deviennent des déchets après leur utilisation. En règle générale, ces plastiques sont brûlés dans les centres d'incinération de déchets. La problématique n'est pas nouvelle et elle a resurgi cette année suite à l'abandon, dans plusieurs communes, de la prise en charge de ces plastiques lors du ramassage des déchets encombrants.

Ne serait-il pas possible de donner une autre vie à ces déchets car ils sont déjà relativement bien triés ? Ils pourraient l'être encore davantage par les agriculteurs si ces déchets étaient valorisés correctement.

En Suisse, 200'000 tonnes de plastique sont utilisés dans l'agriculture, dont seulement 12 % sont recyclés. Les déchets sont valorisés de quatre façons en Suisse :

- brûlés dans des centres d'incinération avec une récupération de la chaleur pour le chauffage à distance;
- brûlés dans des fours à cimenterie en lieu et place de mazout;
- transformation des matières plastiques en huile (pétrole) par l'entreprise PlastOil à Baar (ZG);
- constitution de granulés de plastique réutilisables dans l'industrie; plusieurs entreprises suisses produisent ces granulés dont Inno-plastique AG en Turgovie.

Des bilans énergétiques ont été établis par l'Office fédéral de l'environnement et des résultats satisfaisants apparaissent dans le cadre de la production de granulés plastiques.



Dès lors, nous prions le Gouvernement d'étudier dans quelle mesure une filière de prise en charge, de transport et de conditionnement des films plastiques pourrait être développée dans notre région afin d'éviter un gaspillage de matière fossile non renouvelable.

Delémont, le 29 avril 2015

Pour le groupe UDC  
Frédéric Juillerat